



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit du patrimoine - droit notarial

de l'Université de la Réunion

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : La Réunion

Etablissement déposant : Université de la Réunion

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit du patrimoine – droit notarial

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008790

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Saint-Denis de La Réunion
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La formation a pour objectif d'offrir des enseignements embrassant l'ensemble du champ disciplinaire du droit patrimonial (ce qui recouvre des matières de droit civil, notamment le droit des biens et des sûretés, de droit fiscal et de droit des sociétés) et de la profession notariale.

Lors de la seconde année de master, trois parcours distincts sont proposés. En premier lieu, le parcours *Droit du patrimoine à finalité professionnelle* est destiné à former des juristes spécialistes en droit du patrimoine, notamment des fiscalistes, des professionnels du diagnostic patrimonial ou des juristes d'entreprise. En deuxième lieu, le parcours *Droit du patrimoine à finalité recherche* a pour fonction de préparer ses diplômés à la poursuite d'études doctorales. En troisième lieu, l'objectif du parcours *Droit notarial*, exclusivement à finalité professionnelle, est de permettre à ses diplômés de poursuivre un cursus permettant l'accès à la profession notariale, à savoir deux ans de stage professionnel dans le notariat coordonné avec des enseignements de formation complémentaire (quatre semestrialités obligatoires) pour obtenir, après la soutenance d'un rapport de stage, le diplôme supérieur du notariat.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs du master *Droit du patrimoine - droit notarial* varient selon les parcours proposés en master 2, ces parcours étant le parcours professionnel *Droit notarial*, le parcours *Droit du patrimoine à finalité professionnelle* et le parcours *Droit du patrimoine recherche*. Les deux parcours professionnels (patrimoine et notariat) sont conçus comme embrassant l'ensemble des métiers rattachés au droit patrimonial. Le premier de ces parcours, destiné à former des juristes spécialistes en droit du patrimoine (fiscalistes, professionnels du diagnostic patrimonial) propose ainsi aux étudiants en M2 de nombreux enseignements pratiques en fiscalité ou évaluation du patrimoine, parfaitement adaptés à l'objectif de la formation. Le parcours notarial est également adapté à sa finalité puisqu'il propose également aux étudiants l'enseignement des matières fondamentales à l'exercice de la profession (actes courants, droit de la famille, droit rural, droit de l'urbanisme, droit des sociétés) et leur permet ainsi de poursuivre leurs études en vue de l'obtention du diplôme supérieur du notariat. En revanche, la structure de la formation paraît moins adaptée aux débouchés attendus du parcours recherche *Droit du patrimoine*, à savoir la poursuite d'études doctorales. En effet, alors que ce parcours devrait permettre aux étudiants de maîtriser les matières fondamentales du droit privé et les techniques de recherche, il ne permet guère une formation par la recherche. En effet, si la mention propose des enseignements nécessaires à la poursuite d'études doctorales (notamment un cours de philosophie du droit et un TD de méthodologie de la recherche), ces enseignements sont dispensés en M1 et profitent donc à tous les étudiants de la mention, et pas seulement à ceux qui se destinent à la recherche. En revanche, seuls les étudiants du parcours recherche sont tenus de réaliser en M2 un mémoire de recherche - exercice d'initiation au doctorat. Au-delà de ce problème spécifique lié au parcours *Droit du patrimoine à finalité recherche*, la structure même de la mention pose une sérieuse difficulté. En effet, pour des raisons de maîtrise des coûts, une part importante des enseignements de M1 est mutualisée avec les masters *Droit des affaires* et *Droit public : territoires et actions publiques* (TRAPE). Les étudiants doivent ainsi, en théorie, suivre des enseignements dont le lien avec le droit du patrimoine ou le droit notarial est très difficilement perceptible (ex : droit matériel de l'Union européenne ou droit de la concurrence), ce qui, d'une part, n'est guère en adéquation avec les débouchés attendus des trois parcours, et, d'autre part, entraîne une certaine déconnexion entre les deux années de master.

Le positionnement de la mention dans son environnement donne également lieu à une appréciation nuancée. Il est tout à fait remarquable s'agissant des deux parcours à finalité professionnelle. Ainsi, la mention jouit d'une excellente implantation auprès des professionnels de La Réunion, matérialisée par la conclusion d'une dizaine de conventions avec des organismes parapublics ou des ordres professionnels (dont la Chambre départementale des notaires de la Réunion, la Chambre départementale des huissiers de la Réunion, l'Ordre des Experts comptables de la Réunion...). Le rayonnement des parcours professionnels est également le fait de l'équipe pédagogique, dont les membres participent à la formation continue des notaires à La Réunion et dans la zone Sud-ouest de l'Océan Indien (à Madagascar et à l'Ile Maurice en partenariat avec le Conseil Supérieur du Notariat). De plus, le master tient compte des spécificités locales tant sur le plan économique et juridique que sociologique et géographique. En ce sens, un cours de « Défiscalisation » commun aux deux parcours professionnels a été inséré dans la maquette. De même, le parcours notarial intègre un enseignement de droit international privé de la famille, qui permet d'inclure du droit coutumier, nécessaire eu égard au contexte régional. De plus, le M2 organise des colloques interprofessionnels (à destination des notaires, avocats, magistrats, banquiers...) portant sur une question d'actualité (ex : réforme des entreprises en difficultés, des sûretés, transmission des entreprises...). Il envoie également aux professionnels un annuaire de ses anciens élèves afin de faciliter leur embauche, tient des salons à destination des professionnels (ex : organisation de tables rondes pour le salon du patrimoine), et participe à des manifestations organisées par les ordres professionnels partenaires (notamment la chambre des notaires et les universités comptables). Ce dynamisme a d'ailleurs donné lieu à la conclusion d'un partenariat avec des organisations professionnelles : le CIP (chambre des indépendants du patrimoine) et l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers). En revanche, le positionnement du parcours *Droit du patrimoine recherche* est insatisfaisant. Ainsi, le dossier ne donne aucune information précise quant à l'adossement de la formation à la recherche, et aucune synergie claire ne ressort du dossier entre ce parcours et le Centre de Recherche Juridique, qui est le laboratoire de recherche auquel la mention est adossée.

L'attractivité de la formation varie également selon les parcours. Ainsi, le nombre d'étudiants en M1 était de 42 en 2009, et s'est depuis stabilisé autour de 35 étudiants. En M2, le parcours le plus dynamique, puisqu'il reçoit près de 200 demandes annuelles, pour un nombre de places limité à 25 (chacune de ces places étant généralement pourvue), est le parcours professionnel notarial. Le parcours patrimoine professionnel connaît un nombre d'étudiants plus variable (de sept à 20 selon les années pour la période expertisée). Enfin, il semblerait que le parcours recherche souffre d'un déficit d'attractivité : ouvert en 2011, il a accueilli 12 étudiants, 6 l'année suivante et a été fermé en 2013. Cette attractivité variable s'explique sans doute par le devenir des diplômés. En effet, 100 % des diplômés du parcours notarial poursuivent leurs études aux fins d'obtenir le diplôme national du notariat, ce qui constitue le



débouché naturel de la mention. Si l'enquête réalisée par les responsables pédagogiques auprès des diplômés des parcours recherche et patrimoine révèle une très bonne insertion professionnelle (entre 90 et 100 % d'entre eux ayant obtenu un emploi), il ressort du dossier que seuls trois diplômés du parcours recherche ont entrepris la préparation d'une thèse de doctorat sur la période 2007-2012, ce qui constitue pourtant le débouché attendu de cette formation.

Enfin, l'équipe pédagogique est très fournie (neuf enseignants-chercheurs dans les parcours professionnels, 13 dans le parcours recherche, auxquels il faut ajouter neuf intervenants professionnels dans les parcours professionnels, et six dans le parcours recherche). De plus, dans le parcours notarial, près de la moitié des intervenants exerce la profession de notaire, ce qui paraît évidemment en pleine adéquation avec les objectifs de la formation. Malheureusement, cette richesse de l'équipe pédagogique ne se traduit pas toujours par un pilotage efficace de la mention. C'est ce que révèle la qualité du dossier soumis à l'évaluation de l'AERES : sa présentation n'en rend pas la lecture et la compréhension aisées (à raison, notamment, de très nombreuses répétitions). De plus, aucune fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) n'a été déposée, et les annexes sont d'un intérêt limité puisqu'elles reproduisent quasiment à l'identique le dossier de présentation de la mention. Pour autant, l'équipe pédagogique - qui a constitué un conseil de perfectionnement en M1 - tente d'améliorer la qualité de la formation. A cette fin, elle envisage à l'avenir de modifier les maquettes des M1 pour mettre un terme aux effets pervers de la mutualisation précédemment signalés. La suppression du parcours patrimoine recherche est également envisagée.

- Points forts :

- L'insertion professionnelle des diplômés des parcours professionnels est très satisfaisante.
- Les parcours professionnels sont attractifs auprès des étudiants.
- L'adossement de la mention aux milieux socio-professionnels régionaux est excellent.
- L'équipe pédagogique, composée d'universitaires et d'intervenants professionnels, est très fournie.

- Points faibles :

- A raison des mutualisations excessives, le contenu des enseignements en M1 n'est pas toujours en adéquation avec les objectifs du diplôme, ce qui ne facilite pas l'unité de la formation entre les deux années de master.
- Le parcours recherche en M2 ne s'appuie pas suffisamment sur le laboratoire de recherche auquel la mention est adossée.
- Le contenu des enseignements du parcours recherche en M2 ne prépare pas suffisamment à la poursuite doctorale, à tel point que seuls trois de ses diplômés sur la période 2007-2012 auraient poursuivi des études doctorales.

- Recommandations pour l'établissement :

A l'avenir, le contenu des enseignements en M1 pourrait être modifié afin de le rendre plus conforme aux objectifs du diplôme.

Le parcours recherche en M2 pourrait s'appuyer davantage sur les laboratoires de recherche de l'établissement, afin, d'une part, de renforcer l'attractivité de cette formation, et, d'autre part, de préparer plus efficacement les diplômés à la poursuite d'études doctorales.



Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS RELATIVES AU RAPPORT D'ÉVALUATION AERES
MASTER MENTION DROIT DU PATRIMOINE – DROIT NOTARIAL**

L'Université de La Réunion n'entend formuler aucune observation sur ce rapport.

Le Président

Pr Mohamed ROCHDI